



FÉDÉRATION NATIONALE
DES ASSOCIATIONS SOCIO-JUDICIAIRES

*“Engagée pour une justice
préventive, réparatrice et humaniste !”*

ACCOMPAGNER LES AUTEURS, PROTÉGER LA SOCIÉTÉ

PLAIDOYER POUR UNE SOCIÉTÉ
PLUS JUSTE, PLUS SÛRE
ET PLUS SOLIDAIRE.



Préambule.

Engagée depuis 1982 dans l'accompagnement des personnes confrontées à un contexte judiciaire, Citoyens & Justice a toujours à coeur de défendre une politique pénale adaptée aux problématiques des publics Justice.

Loin de l'idée de « défendre les auteurs », notre fédération qui rassemble aujourd'hui 150 associations socio-judiciaires sur l'ensemble du territoire a développé une expertise sur les questions de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive qui nous permet de dresser le constat suivant : **accompagner les auteurs, c'est protéger les victimes et la société.**

Un constat largement partagé et documenté par une série d'études et de rapports sur le sujet, à l'échelle nationale et internationale, que vous retrouverez dans ce document.

Certains chiffres présentés proviennent d'études ou de rapport datant des années 2000, attestant d'un manque cruel de suivi sur le sujet et de vision globale par les politiques publiques pour documenter, connaître et suivre la population pénale sur plusieurs années.

Un tel suivi permettrait de mieux comprendre les phénomènes et parcours délinquanciel, et in fine de mieux agir et endiguer ces phénomènes par un accompagnement adapté aux besoins des personnes.

66

*Afin d'assurer la protection de la société,
de prévenir la commission de nouvelles infractions
et de restaurer l'équilibre social,
dans le respect des intérêts de la victime,
la peine a pour fonctions :*

1° De sanctionner l'auteur de l'infraction ;

2° De favoriser son amendement, son insertion ou sa réinsertion.

99

Chez Citoyens & Justice, nous portons des valeurs humanistes avec la conviction profonde que toute personne a sa place dans notre société, quels que soient son parcours, son origine ou les actes qu'elle a commis, fussent-ils répréhensibles.

Nous affirmons que les personnes confrontées à un contexte judiciaire, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents ou d'adultes, ont la capacité d'amorcer un changement dans leur parcours délictuel avec un accompagnement professionnel adapté.



Une justice humaniste et protectrice pour les victimes et la société

Nous prônons le respect des droits humains et la dignité des personnes. Nous défendons des principes d'équité et d'égalité des droits, au coeur de nos missions.

Nous oeuvrons chaque jour pour une politique pénale adaptée et individualisée, répondant aux besoins des personnes mises en cause et des victimes. Nous savons que l'accompagnement social des personnes en difficulté est dans la plupart des cas plus efficace que l'emprisonnement, et est plus protecteur pour la société et les victimes. Et c'est avant tout pour ces victimes qu'il est essentiel et nécessaire d'accompagner les auteurs afin d'éviter la récidive.

Nous refusons de voir des individus stigmatisés et marginalisés, sans possibilité de réintégration dans la société. Nous rejetons l'idée que la sécurité publique peut être assurée uniquement par le tout répressif, entre augmentation des peines de prison et multiplication des incarcérations, en contradiction avec les résultats de toutes les études disponibles sur le sujet.

2

Un accompagnement pour sécuriser, prévenir, réinsérer & restaurer

Nous démontrons, depuis plus de 40 ans, notre savoir-faire en matière d'accompagnement à la réinsertion des personnes dans un contexte judiciaire. Offrir à chacun et chacune la possibilité de se reconstruire et de contribuer positivement à la société, indépendamment de ses actes passés, est fondamental.

Les programmes d'accompagnement et de réinsertion réduisent significativement les taux de récidive, en facilitant le suivi et l'intégration dans la société de façon encadrée et sécurisée. Cela contribue directement à la sécurité publique, au bénéfice de toutes et tous. Chaque individu réinséré est un gage de prévention contre de futurs délits et crimes.

Les alternatives à l'incarcération, telles que les aménagements de peine, sont globalement plus efficaces et moins coûteuses que la peine d'emprisonnement¹. Elles offrent une gestion plus rationnelle des ressources publiques et contribuent à désengorger les prisons, améliorant les conditions de détention, pour les personnes condamnées mais aussi pour les personnels pénitentiaires.

3

Des bénéfices économiques, sanitaires et sociaux pour toutes et tous

Assurer un logement stable est crucial pour la réinsertion et diminue les risques de récidive en offrant une stabilité indispensable.

Les programmes d'accompagnement et de réinsertion améliorent également la santé mentale et physique des détenus et des personnes accompagnées, contribuant ainsi à la santé publique générale.

De même, accompagner ces personnes dans leur recherche d'emploi et de formation permet de réduire les inégalités économiques et sociales, renforçant ainsi le tissu social. Cela réduit en particulier la probabilité qu'ils retournent à des activités délictueuses ou criminelles par nécessité économique².

Nous savons que le maintien ou le rétablissement du lien social est un préalable indispensable à toute trajectoire de sortie d'un processus délinquant.

1 - [60% des personnes en sorties de détention récidivent dans les quatre ans - 2023](#)

2 - [25 % des personnes à leur entrée en prison n'avaient ni ressources, ni logement, ni hébergement durable - 2017](#)

3 - [Environ 50% des mineurs pris en charge pénalement ont également fait l'objet d'un suivi au titre de l'enfance en danger - 2019](#)

4

Protéger tous les enfants, adolescents et les jeunes majeur.e.s en situation de vulnérabilité

Citoyens & Justice adhère pleinement aux valeurs fondatrices des textes internationaux et nationaux qui inscrivent l'enfance en situation de délinquance au coeur même de la protection de l'enfance³.

Nous affirmons que l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer sur le répressif, sans minimiser l'impact du fait délictueux sur les victimes qu'il convient de réparer, et nous croyons en une logique éducative et restaurative du jeune auteur porteur d'avenir pour notre pays.

Parce qu'un enfant est un enfant quel que soit son parcours de vie, quelle que soit sa nationalité, nous devons le protéger jusqu'à son entrée sécurisée dans sa vie d'adulte et ainsi lui permettre de devenir ou redevenir acteur de sa vie, un acteur citoyen respectueux des autres, de la société et des lois.

Une politique publique indispensable au vivre ensemble

Au regard des bénéfices économiques, sanitaires et sociaux que revêt l'**accompagnement adapté des personnes** dans un contexte judiciaire, nous la prônons comme la **seule politique rationnelle et efficace** permettant de **mieux protéger les victimes**.

Cette politique permet à la fois de renforcer la **sécurité publique et de contribuer à la justice sociale**, essentielles à la construction d'une société apaisée.

Nous appelons tous les acteurs, des décideurs politiques aux citoyens, en passant par les organisations locales, nationales et internationales, à s'unir pour soutenir cette vision de la Justice et ces valeurs humanistes.

Ensemble, construisons une société plus juste, plus sûre et plus solidaire !



Respecter les droits fondamentaux, Croire en l'humain.

VALEURS HUMANISTES,
ÉTHIQUES ET DROITS HUMAINS

“

DROITS HUMAINS

Nul ne sera soumis à la torture,
ni à des peines ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants.

*Article 5 de la Déclaration Universelle
des Droits de l'Homme*



PRÉSUMPTION D'INNOCENCE

Toute personne accusée d'un acte délictueux est **présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie** au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

*Article 11-1 de la Déclaration Universelle
des Droits de l'Homme*



DIGNITÉ HUMAINE

L'article 3 de la Convention impose à l'État de **s'assurer que tout prisonnier est détenu dans des conditions qui sont compatibles avec le respect de la dignité humaine**, que les modalités d'exécution de la mesure ne soumettent pas l'intéressé à une détresse ou à une épreuve d'une intensité qui excède le niveau inévitable de souffrance inhérent à la détention et que, eu égard aux exigences pratiques de l'emprisonnement, la santé et le bien-être du prisonnier sont assurés de manière adéquate.»

*Guide sur la jurisprudence de la Cour européenne
des droits de l'homme - Droits des détenus*



Les normes et les règles internationales réaffirment que la **réhabilitation des délinquants et leur réinsertion réussie** dans la communauté sont **deux des objectifs principaux** du système de justice pénale.

Ce faisant, elles soulignent l'importance des interventions d'assistance à la réinsertion des délinquants comme moyen de prévenir d'autres crimes et de **protéger la société**.

En fait, l'adoption de **mesures pour assurer la réinsertion efficace** des détenus dans la communauté est sans doute **l'un des moyens les plus rentables pour prévenir le risque de récidive**.

Manuel d'introduction pour la Prévention de la Récidive et la Réinsertion Sociale des Délinquants - Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime - 2013

SOURCES :

- *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*
- *Guide sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme - Droits des détenus*
- *Manuel d'introduction pour la Prévention de la Récidive et la Réinsertion Sociale des Délinquants - Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime - 2013*
- *Cour Européenne des Droits de l'Homme*
- *Article du journal Le Monde sur la condamnation de la France (1)*
- *Article du journal Le Monde sur la condamnation de la France (2)*
- *Etudes et statistiques du ministère de la Justice*
- *Article du journal Libération sur la surpopulation carcérale*
- *Statistique des établissements et des personnes écrouées en France - Direction de l'Administration Pénitentiaire - 2025*
- *Arrêt du 15 janvier 2026 - Cour européenne des droits de l'homme*

SURPOPULATION CARCÉRALE AU 1^{ER} OCTOBRE 2025

135,8%

Taux d'occupation
moyen des prisons

≥ 200%

Dans 22 établissements
ou quartiers pénitentiaires

165,4%

en maison d'arrêt, où sont incarcérées
les personnes détenues
en attente de jugement,
donc présumées innocentes, et celles
condamnées à des courtes peines

5895

personnes détenues
dorment sur des matelas
posés à même le sol

3

condamnations

de la France par la Cour Européenne
des droits humains pour conditions
de détention indigne.

Sécuriser les victimes, accompagner les auteurs, et les (ré)insérer dans la société.

SÉCURISER, ACCOMPAGNER, RÉINSÉRER

PRÉVENTION & ACCOMPAGNEMENT



Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour **établir ou soutenir des programmes** visant à apprendre aux auteurs de violence domestique à adopter un comportement non violent dans les relations interpersonnelles en vue de **prévenir de nouvelles violences** et de changer les schémas comportementaux violents.

Article 16 – Programmes préventifs d'intervention et de traitement, Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - 2011



Le taux de récidive semble corrélé aux conditions de sortie des personnes détenues et aux types de peines prononcées. En effet, le taux de récidive pour les personnes incarcérées libérées en sortie sèche (c'est-à-dire sans aucun accompagnement ni aménagement de peine) est de 63%.

A titre de comparaison, il est de 39% pour les personnes incarcérées et libérées en libération conditionnelle et seulement de 34% après une peine de Travail d'Intérêt général (TIG).

*Rapport du CESE : La réinsertion des personnes détenues :
l'affaire de tous et toutes - 2019*

EFFICACITÉ DES ALTERNATIVES À LA DÉTENTION



Le premier constat, le plus important, est celui de l'**efficacité des alternatives à la détention en matière de réinsertion et de prévention de la récidive.** Si ce constat peut aujourd'hui être dressé, il a, en France, besoin d'être beaucoup plus étayé, de façon scientifique, à travers des évaluations plus régulières et plus qualitatives, et d'être diffusé, à la fois au sein de l'institution judiciaire et dans toute la société, afin que l'emprisonnement cesse d'être la seule et unique peine de référence en France.

*Mission d'information sur les alternatives à la détention et l'éventuelle
création d'un mécanisme de régulation carcérale,
Assemblée Nationale - 2023*



Nombre de magistrats s'accordent sur l'inefficacité de certaines peines d'emprisonnement, prononcées « faute de mieux » ou « faute de certitude sur la situation de l'intéressé » et motivées par la nécessité de prononcer une sanction immédiate. Cet effet est accru dans le cadre des procédures de comparution immédiate, à l'origine de nombreuses peines d'emprisonnement, plus ou moins courtes.

« Nature, efficacité et mise en oeuvre des peines : en finir avec les illusions ! » Rapport du Sénat - 2018

PROGRAMME DE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE



C'est pour cette raison que des programmes d'intégration sociale efficaces et de réinsertion sont requis de toute urgence. Ce sont des moyens indispensables pour prévenir la récidive et assurer la sécurité publique, deux objectifs de politique sociale très importants dans tous les pays.

[...]

Le chapitre II souligne l'importance d'**investir dans des programmes de réinsertion sociale** de délinquants et, en particulier, l'importance de gérer le retour des détenus dans la communauté afin de **prévenir la récidive et de contribuer à la sécurité publique.**

Manuel d'introduction pour la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des délinquants - Office des Nations Unies contre la drogue et le crime - 2013



L'étude des dossiers a permis de mettre en évidence des faiblesses dans le repérage et le traitement des violences conjugales : [...] **Le suivi des auteurs** par les services pénitentiaires d'insertion et de probation est perfectible dans l'efficacité de ses contrôles et dans la **protection de la victime**.

Mission sur les homicides conjugaux - Inspection Générale de la Justice - 2019

61%

des hommes condamnés à une peine d'emprisonnement ferme **récidivent et sont incarcérés dans les 5 ans**.

63%

Taux de récurrence pour les personnes incarcérées libérées en **sortie sèche** (c'est-à-dire sans aucun accompagnement ni aménagement de peine)

SOURCES :

- *Infos rapides Justice - Sous direction de la statistique et des études du ministère de la Justice - N°10 - Décembre 2023*
- *Mission d'information sur les alternatives à la détention et l'éventuelle création d'un mécanisme de régulation carcérale, Assemblée Nationale - 2023*
- *Rapport du CESE : La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes - 2019*
- *Rapport du Sénat : Nature, efficacité et mise en oeuvre des peines : en finir avec les illusions ! - 2018*
- *Manuel d'introduction pour la Prévention de la Récidive et la Réinsertion Sociale des Délinquants - Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime - 2013*
- *Mission sur les homicides conjugaux - Inspection Générale de la Justice - 2019*
- *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - 2011*

Un accompagnement global indispensable au processus de désistance.

POLITIQUES PUBLIQUES,
POLITIQUE PÉNALE
& JUSTICE SOCIALE

JUSTICE SOCIALE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

“

La prison, pour une grande part, n'est que le **dernier maillon d'une chaîne**, qui, d'échecs scolaires en précarités sociales, d'exclusions en discriminations, peut mener peu à peu aux illégalismes et à la délinquance.

[...]

Il serait grave et déresponsabilisant d'affirmer un déterminisme sociologique de la population pauvre par rapport à la délinquance et au crime.

Par contre, une **politique visant à plus de justice sociale** et d'égalité, une politique de réduction des zones de non-droit et des quartiers à forte délinquance, **est nécessaire dans une optique de prévention.**

« Les conditions de la réinsertion socioprofessionnelle des détenus en France » - CESE - 2006



PRÉCARITÉ ET PRISON

Les enquêtes montrent toutes en effet une forte **surreprésentation parmi la population détenue de personnes issues des catégories sociales les plus défavorisées et en situation de plus grande vulnérabilité**, que ce soit au niveau familial, social ou au niveau des compétences scolaires.

*« Pauvreté, précarité et prison : des liens de proximité inéluctables ? »
2014 - Charlotte Vanneste Maître de recherches à l'Institut National de
Criminalistique et de Criminologie (INCC) à Bruxelles*

LOGEMENT ET RÉINSERTION SOCIALE



Environ **1 personne détenue sur 5 n'a pas de solution d'hébergement connue à sa sortie.**

Ce chiffre monte jusqu'à 40 % pour les sortants de courtes peines, ce qui démontre une vulnérabilité accrue de ce public en matière de logement. Les personnes libérées sans logement ont des difficultés accrues à accéder à l'emploi, aux soins, aux droits sociaux, ce qui limite leur autonomie et leur capacité à se réinsérer durablement. **Le logement est identifié comme**

une condition essentielle de la réinsertion sociale :

il permet d'assurer une stabilité personnelle, un ancrage territorial, et de reconstruire des liens sociaux et familiaux.

Il est donc un levier majeur pour prévenir la récidive.

Rapport d'étude du Cerema « Organiser la sortie de détention : de la prison vers le logement », DIHAL - 2017



33% des personnes insérées professionnellement récidivent, contre 59% de l'ensemble des sortants de détention. [...] Bénéficiaire d'une formation au cours de la détention **diminue en moyenne de 43%** la probabilité de réincarcération.

*« Au dernier barreau de l'échelle sociale : la prison »
Enquête Emmaüs - 2021*

SANTÉ MENTALE ET ADDICTIONS



L'ensemble des troubles psychiatriques est surreprésenté en prison :
troubles de l'humeur (tout particulièrement la dépression), troubles anxieux, trouble de stress post-traumatique ou encore troubles psychotiques.
Un travail récent mené dans les MA du Nord et du Pas-de-Calais a ainsi pu montrer que, par rapport à la population générale de même âge et de même sexe vivant dans la même région, **les troubles psychiatriques sont en moyenne trois fois plus fréquents à l'entrée en détention.**

*La santé mentale en population carcérale sortante : une étude nationale,
Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale
des Hauts-de-France - Décembre 2022*



[Cette étude] montrait que 36 % des personnes incarcérées dans tous types d'établissements pénitentiaires présentaient en cours de détention au moins une maladie psychiatrique de gravité marquée à sévère et une prévalence très importante et très supérieure à la population générale pour les troubles de l'humeur (28 %), les troubles anxieux (29 %), les troubles liés à l'usage de substances (autour de 20 %) et surtout 17 % de troubles psychotiques, troubles les plus graves qui entraînent une rupture du contact avec la réalité.

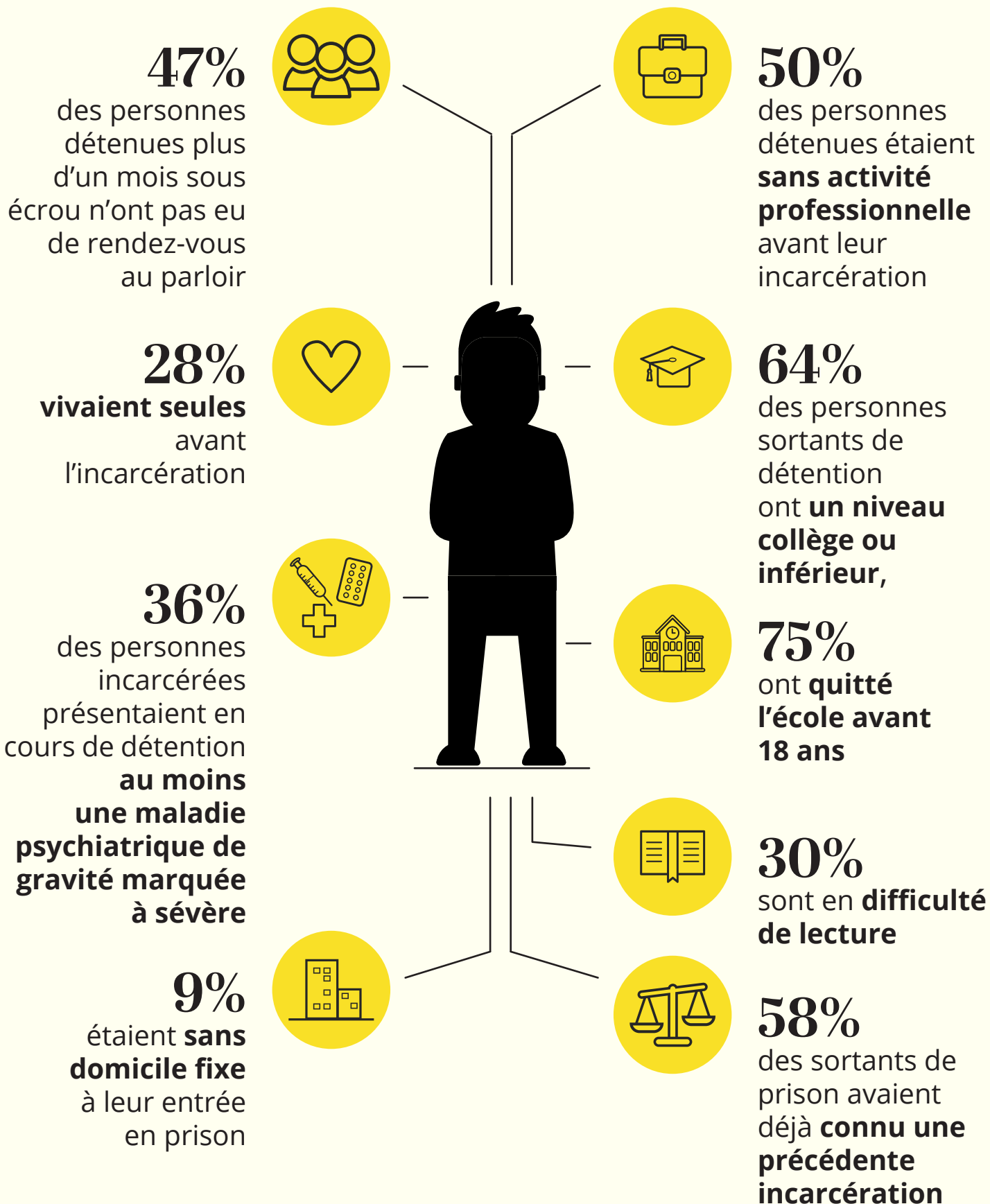
*Rapport d'informations sur l'évaluation de la prise en charge des troubles psychiques des personnes placées sous main de justice
Assemblée nationale - 2025*

SOURCES :

- « Les conditions de la réinsertion socioprofessionnelle des détenus en France » CESE - 2006
- Enquête (2002) de la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
- Etude de l'INSEE sur l'histoire familiale des hommes détenus - 2002
- Rapport d'étude du Cerema « Organiser la sortie de détention : de la prison vers le logement », DIHAL - 2017
- Enquête Emmaüs - Au dernier barreau de l'échelle sociale : la prison - 2021
- Rapport du CESE : La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes - 2019
- Rapport d'informations sur l'évaluation de la prise en charge des troubles psychiques des personnes placées sous main de justice - Assemblée nationale - 2025
- Mesurer et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prison - Infostat Justice n°183

Quelques Chiffres

RELATIFS AUX PROFILS
DES PERSONNES DÉTENUES



Protéger tous les enfants, adolescents et jeunes majeur.es en situation de vulnérabilité.

PROTECTION DE L'ENFANCE
ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

ENFANCE & JUSTICE

66

Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice.

La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains.

Ainsi s'ouvrait le préambule de l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, qui conserve toute sa force et sa valeur aujourd'hui.

Loi n°2021-218 du 26 février 2021 ratifiant l'ordonnance n°2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs

PROTECTION DE L'ENFANCE



Environ 50 % des mineurs pris en charge pénalement ont également fait l'objet d'un suivi au titre de l'enfance en danger.

Selon l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), un tiers des mineurs suivis en protection de l'enfance font l'objet de poursuites pénales à un moment de leur parcours.

Ces statistiques n'intègrent pas les enfants qui auraient dû faire l'objet de mesures civiles, auquel cas les chiffres seraient plus élevés.

Rapport d'information de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république sur la justice des mineurs - 2019



PRIORITÉ À L'ÉDUCATIF

La priorité donnée à l'éducatif sur le répressif, affirmée dans l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, est l'un des grands principes de la justice pénale des mineurs, reconnu par le Conseil constitutionnel.

SDSE - Service statistique, Infostat Justice n°186 - 2000-2020 : un aperçu statistique du traitement pénal des mineurs

L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT



Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, **des tribunaux**, des autorités administratives ou des organes législatifs, **l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.**

Article 3 - Convention Internationale des Droits de l'Enfant - 1989

RÉINTÉGRER ET RENDRE ACTEUR



Les États parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui, et qui **tienne compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif** au sein de celle-ci.

Article 40 - Convention Internationale des Droits de l'Enfant - 1989



« À l'aune de mes entretiens avec différents détenus, y compris les mineurs que j'ai pu rencontrer, je suis obligé de répondre négativement à cette question [sur l'effet dissuasif de l'enfermement].

La prison, au moment où l'on commet un acte délictuel, ne fournit pas une perspective qui va freiner le geste. »

Rapport d'information du Sénat sur la réinsertion des mineurs enfermés - 2018 - Audition de Jean-Marie Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté de 2008 à 2014

SOURCES :

- Loi n°2021-218 du 26 février 2021 ratifiant l'ordonnance n°2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs
- Rapport d'information de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république sur la justice des mineurs - 2019
- Rapport d'information du Sénat sur la réinsertion des mineurs enfermés - 2018
- SDSE - service statistique Infostat Justice n° 186 - 2000 - 2020 : un aperçu statistique du traitement pénal des mineurs
- Convention Internationale des Droits de l'Enfant - 1989

De nombreux bénéfices sociaux et économiques à l'accompagnement des personnes dans un contexte judiciaire.

IMPACT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE



RÉCIDIVE ET RÉINSERTION

Dans les 12 premiers mois suivant la sortie de détention, **31% des personnes sont recondamnées** à une peine, occasionnant **850 millions d'€ de coûts** pour la société.

En ce qui concerne la réinsertion, si l'on considère que **16%** des personnes en sortie de détention **ont retrouvé un emploi** au cours de l'année, cela occasionne **seulement 2 millions d'€ de recettes**. Les **84%** de personnes qui n'ont pas retrouvé d'emploi occasionnent quant à elles **545 millions d'€ de coûts**.

Etude des impacts économiques de la réinsertion professionnelle et de la récidive des sortants de prison - Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle, 2022

COÛT SOCIAL DE LA RÉCIDIVE



En Angleterre et au Pays de Galles, le Ministère de la Justice a estimé le coût de la récidive à partir des infractions commises par une cohorte de délinquants condamnés en 2016. Ce coût social de la récidive est **estimé à 20,1 milliards d'euros par an, dont près de 7 milliards pour les seuls sortants de prison**. Ces chiffres sont probablement supérieurs à ceux qu'on pourrait estimer en France car la récidive des sortants de prison est plus rapide en Angleterre et au Pays de Galles (45% commettent une infraction dès la première année, contre 30% en France). **Pour autant, ils fournissent un ordre de grandeur utile pour prendre la mesure des enjeux socio-économiques.**

Economie du travail en prison : enjeux, résultats et recommandations - Laboratoire EconomiX (CNRS et Université Paris-Nanterre, 2021)

COÛT DE LA POLITIQUE D'INCARCÉRATION



Cette suroccupation [*carcérale*] constitue une contrainte majeure pour la politique d'exécution des peines d'incarcération dont le coût global, mal cerné, a été évalué par la Cour des comptes à environ 4 milliards d'€.

« Une surpopulation carcérale persistante, une politique d'exécution des peines en question » - Cour des Comptes - Octobre 2023



[...] Le coût global des politiques d'insertion des personnes sous main de justice est mal identifié et, d'autre part, que les bilans coûts/gains d'une politique de réinsertion lorsqu'ils affectent des acteurs différents le sont encore moins bien. Par exemple, traiter un détenu toxicomane coûtera certes au ministère en charge de la santé, mais générera des économies au ministère de l'intérieur et au ministère de la justice (moindre récidive).

De même, garantir un logement décent à un ancien détenu et une prise en charge multidisciplinaire coûtera aux acteurs qui le prendront en charge mais fera faire des économies au ministère de la santé (moindres séjours hospitaliers) et à la justice (moindre incarcération).

*Mission d'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'administration pénitentiaire par l'autorité judiciaire
- IGSJ - IGAS - IGF, 2016*

SOURCES :

- *Etude des impacts économiques de la réinsertion professionnelle et de la récidive des sortants de prison - Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle, 2022*
- *Une surpopulation carcérale persistante, une politique d'exécution des peines en question - Cour des Comptes - Octobre 2023*
- *Mission d'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'administration pénitentiaire par l'autorité judiciaire - IGSJ - IGAS - IGF, 2016*
- *Economie du travail en prison : enjeux, résultats et recommandations - Laboratoire Economix (CNRS et Université Paris-Nanterre, 2021)*

Sources

- [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#)
- [Guide sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme - Droits des détenus](#)
- [Manuel d'introduction pour la Prévention de la Récidive et la Réinsertion Sociale des Délinquants - Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime - 2013](#)
- [Cour Européenne des Droits de l'Homme](#)
- [Article du journal Le Monde sur la condamnation de la France \(1\)](#)
- [Article du journal Le Monde sur la condamnation de la France \(2\)](#)
- [Etudes et statistiques du ministère de la Justice](#)
- [Article du journal Libération sur la surpopulation carcérale](#)
- [Statistique des établissements et des personnes écrouées en France - Direction de l'Administration Pénitentiaire - 2025](#)
- [Infos rapides Justice - Sous direction de la statistique et des études du ministère de la Justice - N°10 - Décembre 2023](#)
- [Mission d'information sur les alternatives à la détention et l'éventuelle création d'un mécanisme de régulation carcérale, Assemblée Nationale - 2023](#)
- [Rapport du Sénat : Nature, efficacité et mise en oeuvre des peines : en finir avec les illusions ! - 2018](#)
- [Mission sur les homicides conjugaux - Inspection Générale de la Justice - 2019](#)
- [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - 2011](#)
- [« Les conditions de la réinsertion socioprofessionnelle des détenus en France » - CESE - 2006](#)
- [Enquête \(2002\) de la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques \(DREES\)](#)
- [Etude de l'INSEE sur l'histoire familiale des hommes détenus - 2002](#)
- [Enquête Emmaüs - Au dernier barreau de l'échelle sociale : la prison - 2021](#)

- [Rapport du CESE : La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes - 2019](#)
- [Rapport d'étude du Cerema « Organiser la sortie de détention : de la prison vers le logement », DIHAL - 2017](#)
- [Rapport d'informations sur l'évaluation de la prise en charge des troubles psychiques des personnes placées sous main de justice - Assemblée nationale - 2025](#)
- [Mesurer et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prison - Infostat Justice n°183](#)
- [Loi n°2021-218 du 26 février 2021 ratifiant l'ordonnance n°2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs](#)
- [Rapport d'information de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république sur la justice des mineurs - 2019](#)
- [Rapport d'information du Sénat sur la réinsertion des mineurs enfermés - 2018](#)
- [SDSE - service statistique Infostat Justice n° 186 - 2000 - 2020 : un aperçu statistique du traitement pénal des mineurs](#)
- [Convention Internationale des Droits de l'Enfant - 1989](#)
- [Etude des impacts économiques de la réinsertion professionnelle et de la récidive des sortants de prison - Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle, 2022](#)
- [Une surpopulation carcérale persistante, une politique d'exécution des peines en question - Cour des Comptes - Octobre 2023](#)
- [Mission d'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'administration pénitentiaire par l'autorité judiciaire - IGSJ - IGAS - IGF, 2016](#)
- [Economie du travail en prison : enjeux, résultats et recommandations - Laboratoire EconomiX \(CNRS et Université Paris-Nanterre, 2021\)](#)



*“Engagée pour une justice
préventive, réparatrice
et humaniste !”*

Citoyens & Justice
Fédération nationale
des associations socio-judiciaires

351 boulevard Wilson
CS 31679
33073 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 99 29 24

federation@citoyens-justice.fr
www.citoyens-justice.fr

